

Projet pédagogique



Piscine mobile de Côte-d'Or

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	3
2 PRESENTATION GENERALE	3
1. Présentation de l'installation	3
2. Arrivée, circulation et départ de la piscine	3
3. Sécurité	4
3. ORGANISATION	5
1. Organisation des séances.....	5
2. Définition de l'aisance aquatique.....	6
3. Thèmes de travail	7
4. Niveaux de maîtrise	8
4. ANNEXES	9
1. Préparer les séances à la piscine	9
2. Règles d'hygiène à la piscine.....	12

1 INTRODUCTION

En constatant l'impossibilité ou les difficultés pour beaucoup d'enfants d'accéder à l'apprentissage de la natation, la piscine mobile est apparue comme une solution innovante. Ce bassin temporaire de natation peut être installé dans les zones rurales, à proximité immédiate des écoles, pour pallier le manque d'équipements aquatiques. Les collectivités intéressées peuvent accueillir ce projet et proposer aux habitants des séances d'apprentissage de la natation, d'aquagym ou de bébés-nageurs grâce à la mise à disposition d'un maître-nageur-sauveteur. Ce projet clé en main, répond à un objectif prioritaire du gouvernement en matière de prévention des noyades.

Ce projet pédagogique a pour but de répondre au mieux au cadre contraint par la circulaire Education Nationale du 28/02/22. L'objectif consiste à permettre aux enfants d'atteindre l'autonomie aquatique. Pour ce faire, nous proposons d'organiser le projet pédagogique prioritairement autour de l'aisance aquatique. D'après cette circulaire, l'aisance aquatique est une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé.

2 PRESENTATION GENERALE

1. Présentation de l'installation

 <p>Description de l'équipement</p>	<p>Bassin tubulaire avec liner triple épaisseur de 10m x 5m pour 1m30 de profondeur avec tout son environnement technique (filtre à sable, pompe de filtration, pompe à chaleur 14Kw, 2 échelles et pédiluves, robot de fond) et matériel de secourisme (sac d'oxygénothérapie et trousse de secours).</p>
	
 <p>Besoins techniques sur site</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Dimensions au sol : 12m x 8m et zone technique : 4m x 10m, sol dur (béton) sans dénivelé et non abrasif.■ Espace sécurisé et fermé d'environ 150m², avec accès pompiers et accès pour un camion de 12m³.■ Tableau électrique résistant à l'eau avec 4 prises étanches (2 en 31A et 2 en 16A) proche du bassin.■ Arrivée d'eau pour le remplissage (vanne pompier conseillée) et évacuation des eaux usées.■ Mise à disposition de 2 personnes pour l'aide au montage et démontage.

2. Arrivée, circulation et départ de la piscine

Les classes entrent dans l'établissement par l'entrée réservée aux groupes. L'arrivée sur site s'effectue 10 à 15 minutes avant le début de la séance. Les enseignants se présentent au maître nageur-sauveteur sur place pour répartir les enfants dans les vestiaires.

Le planning de répartition des élèves dans chaque groupe est prévu à l'avance et transmis aux enseignants. S'il y a des modifications, il convient d'en informer le MNS.

Le groupe prévu dans le bassin doit prendre une douche savonnée avant de se rendre à la séance (à proximité de l'échelle du bassin).

Les autres élèves sont en activité dans le reste de l'établissement, sans perturber la séance qui a lieu dans l'eau, sous la surveillance d'un enseignant ou d'un parent accompagnateur.

Pour les élèves dans l'eau, le retour dans les vestiaires puis la sortie de l'établissement se fait sous la responsabilité des enseignants ou d'un parent accompagnateur.

3. Sécurité

Surveillance

Malgré la présence du maître-nageur sauveteur et le partage de l'action pédagogique, l'enseignant conserve la responsabilité des élèves placés sous sa surveillance (article 1384 du code civil). La présence du personnel de surveillance au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants.



L'enseignant (en tenue de piscine)

- Renseigne l'effectif de sa classe dès l'arrivée sur les lieux (fiche de présence)
- Encadre les élèves dans les vestiaires et douches.
- Signale les élèves à "risque" et les élèves venant dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé.
- Contribue au bon déroulement de chaque séance.



Le Maître-Nageur Sauveteur

- Fait l'appel.
- Encadre avec l'aide de l'enseignant ou du parent agréé la séance.
- Raccompagne son groupe au point de rassemblement défini.

Les accompagnateurs bénévoles (en tenue de piscine)

- Accompagnent les enfants désirant se rendre aux toilettes.
- Surveillent les enfants ne pratiquant pas l'activité.
- En accord avec le MNS et l'enseignant, un accompagnateur agréé peut prendre la place de l'enseignant dans le bassin pour gérer une partie du groupe. L'enseignant conserve ses responsabilités malgré tout.

Alerte et intervention

La personne la plus proche de l'accident alerte ou fait alerter le MNS présent et intervient suivant ses compétences.

L'enseignant constatant l'incident, quel que soit le lieu (bassin, plage, douche, vestiaires, parking, ...), alerte ou fait alerter le MNS présent. S'il y a un signal d'alarme générale (incendie) ou un accident dans le bassin, l'enseignant procède à l'évacuation des bassins et encadre ses élèves pour les mettre en sécurité. Le MNS donne les directives générales à l'enseignant et aux adultes responsables en cas d'urgence.

Encadrement

L'encadrement est assuré par un maître-nageur sauveteur (MNS), des enseignants et des bénévoles. L'encadrement des séances par le MNS et l'enseignant ou un adulte agréé se fait dans l'eau, sauf exception sur décision du MNS.

Qualifications

L'encadrement est assuré par le MNS présent, soumis à l'agrément préalable de la directrice académique des services de l'éducation nationale et titulaire d'une carte professionnelle à jour. L'enseignant participe activement à l'enseignement de l'activité en collaboration avec le MNS. A défaut, un adulte agréé peut remplacer l'enseignant pour être dans le bassin avec le MNS.

Les bénévoles accompagnateurs contribuent efficacement à la mise en œuvre de cet enseignement. Lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives, ils interviennent dans le cadre d'un agrément délivré par la directrice académique des services de l'éducation nationale.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent être associés à l'organisation des séances de natation uniquement pour les activités d'accompagnement (trajets, vestiaires, toilettes et douche).

Taux

L'encadrement

Durant l'action pédagogique, un seul MNS est mis à disposition par groupe. Le complément d'encadrement permettant la pratique des élèves est assuré par l'enseignant et/ou l'enseignant remplaçant et si nécessaire des intervenants bénévoles ou des éducateurs territoriaux des APS.

L'espace de travail

Au regard des dimensions du bassin 10m*5m et de la surface d'eau par élève notifiée dans la circulaire EN de 2022 sur la natation scolaire (3-4m²/élève), les effectifs recommandés sont :

- cycle 1 : 4 à 8 enfants maximum pour des conditions pédagogiques optimales
- cycle 2 : 6 à 10 enfants maximum pour des conditions pédagogiques optimales

3. ORGANISATION

1. Organisation des séances

Les plannings de fréquentation du bassin mobile sont établis en amont avec la collectivité et les écoles concernées. La version définitive des plannings est présentée au MNS encadrant les séances, dans la mesure du possible, 1 semaine avant le début du premier cycle.

Conformément aux directives liées à l'aisance aquatique, chaque élève devra si possible participer à 8 séances de 40 minutes. Elles peuvent être réparties sur une semaine à raison de deux séances par jour ou sur deux semaines à raison d'une séance par jour.

2. Définition de l'aisance aquatique

L'aisance aquatique s'adresse aux non-nageurs. Elle est à distinguer de l'apprentissage des nages codifiées. Dans l'idéal, l'aisance aquatique se construit dans un bassin où le pratiquant n'a pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison. Elle vise une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique : l'entrée et la sortie de l'eau, l'immersion, la découverte de la flottaison, la capacité à modifier la forme de son corps dans l'eau, à s'y orienter ainsi qu'à pouvoir s'y déplacer sur 10 mètres pour rejoindre le bord du bassin sont autant d'étapes de sa construction. La construction de l'aisance aquatique peut débuter dès 3 ou 4 ans. Il est néanmoins possible de s'y engager à tout âge si on ne sait pas nager, si on n'est pas à l'aise dans l'eau ou encore si on a eu de mauvaises expériences aquatiques.

Le parti pris est de recourir systématiquement à la moyenne ou grande profondeur sans matériel de flottaison dans l'esprit du plan aisance aquatique déployé par le ministère.



3. Thèmes de travail

	Objectifs	Tâches associées
Entrée et sortie de l'eau	Réaliser des entrées dans l'eau de manière organisée par les pieds, la tête, le dos, etc. Être capable de sortir seul de l'eau	Descendre de l'échelle seul, sauter depuis l'échelle, plonger... Remonter à l'échelle et sortir du bassin seul
Déplacements	Découvrir et expérimenter des appuis aquatiques, perte des appuis pédestres et manuels	Se déplacer le long du bord en étant accroché, lâcher une main, décoller les pieds du mur, tourniquet...
Immersion	S'immerger de différentes manières	Se cacher sous l'eau au signal donné, se déplacer en touchant la paroi avec différentes parties de son corps, essayer de toucher les pieds par terre, regarder des camarades sous l'eau...
Flottaisons	Se laisser porter par l'eau Accepter le déséquilibre et le changement d'orientation	Se cacher sous l'eau et se laisser remonter de manière active puis passive, faire la boule, l'étoile de mer...
Respiration	Souffler dans l'eau, par le nez, par la bouche, +/- vite	Faire des bulles, parler/chanter dans l'eau, apprendre à recracher l'eau...
Nages codifiées	Apprendre une nage ventrale et dorsale	Crawl, dos, brasse

Les séances sont dispensées dans le bassin mobile. Le matériel pédagogique peut être utilisé en complément (frites, planches, anneaux lestés, cerceaux, etc.).

4. Niveaux de maitrise

Repères Test 1	Repères Test 2 <i>Palier 1 Aisance Aquatique</i>	Repères Test 3	Repères Test 4 <i>Palier 2 Aisance Aquatique</i>	Repères Test 5	Repères Test 6 <i>Palier 3 Aisance Aquatique</i>
Rentrer et sortir seul de l'eau	Rentrer et sortir seul de l'eau	Saut avec aide	Sauter sans aide	Sauter sans aide	Plongeon
Mettre le visage dans l'eau	Se déplacer avec les épaules immergées	Réaliser une étoile de mer sur le ventre sans aide	Toucher le fond avec ses pieds et remonter sans rien faire	Effectuer 10 m de nage ventrale et dorsale sans aide	Etoile de mer sur le ventre
Se déplacer à l'aide des mains et des pieds sur la paroi du bassin	S'immerger complètement	Réaliser une étoile de mer sur le dos avec aide		Flottaison sur le dos 5 secondes	10 mètres en nage dorsale
		Se déplacer 5 mètres sans aide		Rechercher un objet au fond du bassin (1,20m) sans aide	10 mètres en nage ventrale
		Rechercher un objet en petite profondeur avec aide			

4. ANNEXES

1. Préparer les séances à la piscine

Dans mon sac de piscine, je mets...

Mets tes affaires dans ton sac en traçant un trait



Je dessine la piscine avant de débiter les séances

Je dessine la piscine après avoir fait les séances

2. Règles d'hygiène à la piscine



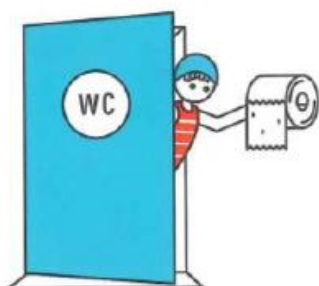
Je me déchausse



Je mets mon maillot de bain
et mon bonnet



Je prends ma douche



Je vais aux toilettes



Je passe par le pédiluve, pour
rincer mes pieds



Je nage !

Pour toute question pédagogique n'hésitez pas à contacter, Léna Berthelemot, la maitre-nageuse du bassin mobile : 06 80 84 71 66, lena.berthelemot@apsalc.org